

**Elections présidentielles de 2017**

**Pour un pacte de solidarité et de développement durable  
au cœur du prochain quinquennat**

**Réponse des candidat-e-s à l'élection présidentielle aux quatre  
marqueurs et demandes présentés par Coordination SUD**

**Nom du candidat : Jean-Luc MELENCHON**

**Date de réponse : 7 avril 2017**

Commentaires et observations éventuels :

## Votre vision de la solidarité internationale et du développement

### **1. Quelle vision du développement et de la solidarité internationale portez-vous ? Comment envisagez-vous les rapports Nord-Sud dans le monde actuel ?**

Le développement et la solidarité internationale doivent être des priorités absolues pour tout humaniste. Il est intolérable, à l'heure où le monde n'a jamais produit autant de richesses, que des centaines de millions d'êtres humains ne disposent pas du minimum pour vivre dignement, ou vivre tout court. Mais ce devoir de solidarité répond aussi à notre intérêt : la réduction des inégalités, l'accès des peuples à la souveraineté économique et alimentaire, compléments indispensables de la souveraineté politique, est un enjeu de sécurité collective qui nous concerne au premier plan. Quand le libre-échange sauvage détruit les cultures vivrières, les industries locales, il exacerbe les tensions entre les peuples et à l'intérieur des nations. Réduire ces inégalités est essentiel à la paix dans le monde. Enfin, les rapports nord-sud ne doivent plus être des rapports de dépendance. Il s'agit bien, en plus de l'indispensable aide immédiate, de promouvoir à terme un développement économique autocentré pour que les pays dits « du sud » ne dépendent pas de l'aide extérieure. Thomas Sankara ne dénonçait-il cette dépendance en notant que « *celui qui vous donne à manger vous dicte également ses volontés* » ? En toute logique, face aux dérives oligarchiques de la diplomatie de clubs (G8, G20 etc.) nous estimons donc que la seule coopération internationale légitime doit se faire dans le cadre de l'Organisation des Nations unies (ONU). C'est là la condition nécessaire pour créer un développement social, économique et environnemental mondial qui associe tous les Etats et peuples, développés ou non, dans le respect de leurs droits et de leur autonomie souveraine. C'est donc dans ce cadre onusien que nous proposerons la mise en place des politiques de co-développement, le protectionnisme solidaire, ainsi que toutes les coopérations nécessaires à l'éradication de la pauvreté et à la promotion du développement humain. C'est là que la France, en tant que puissance indépendante et progressiste, doit en priorité mobiliser ses efforts diplomatiques et coordonner son aide publique.

### **2. Lutter efficacement contre les inégalités et la pauvreté suppose une prise en compte des droits humains dans les actions menées, en particulier de lutter contre les inégalités entre femmes et hommes. Comment prévoyez-vous de promouvoir et défendre ces droits au sein de la politique internationale de la France ?**

La lutte contre les inégalités entre femmes et hommes est une dimension essentielle des droits humains. Dans le cadre de notre politique globale de solidarité internationale et d'aide au développement, il est évident qu'une part substantielle des aides devra être ciblée sur la promotion de l'égalité femmes-hommes, notamment dans les domaines où les inégalités sont les plus criantes, comme l'accès à l'éducation.

### **3. Selon vous, quelle est le rôle des migrations dans le développement ? Identifiez-vous un lien entre la politique de développement et les enjeux migratoires ? Et si oui, lequel ?**

Les migrations sont un sujet trop sérieux pour les réduire à des surenchères et à des peurs incontrôlées, comme c'est le cas actuellement. Dans ce contexte il faut rappeler que nous nous devons d'assumer le devoir d'humanité de la France. Tout étranger persécuté dans son pays peut trouver asile en France. L'accueil fait partie à part entière de notre identité républicaine. Nous renvoyons, sur ce sujet complexe, au livret thématique n° 32 disponible sur le site de la France Insoumise : <https://avenirencommun.fr/le-livret-migrations/>. Il y a évidemment un lien entre les migrations et le développement. Actuellement ce lien se résume, pour aller vite, à l'impact du transfert d'une partie du produit du travail des migrants vers leur pays d'origine. Mais cette situation de dépendance n'a rien à voir avec un vrai développement. Elle prive des pays entiers de

leurs forces vives les plus formées, jeunes, éduquées. La majorité des départs sont contraints et sont des déracinements. La première tâche est de permettre à chacun qui le souhaite de vivre chez soi. Pour cela, il faut arrêter les guerres, les accords commerciaux qui détruisent les économies locales, et affronter le changement climatique qui sinon sera pourvoyeur de centaines de millions de réfugiés climatiques. Il est également essentiel que la politique de co-développement ne soit plus utilisée comme une monnaie d'échange lors de la conclusion d'accords de réadmission migratoire avec les États concernés. La France agira pour que les politiques d'Europe « forteresse » et de stigmatisation des étrangers non-communautaires soient abandonnées, et les accords de Schengen renégociés au profit d'une action résolue en faveur de politiques nouvelles de migrations internationales et de co-développement, en particulier avec les pays du pourtour méditerranéen. Ces politiques auront pour objectif principal de refonder la politique européenne de contrôle des frontières extérieures, en refusant sa militarisation et son externalisation. Dans ce cadre, des dispositifs ambitieux favorisant le concours des migrants au développement de leur pays d'origine seront mis en oeuvre : aides à des projets de réinstallation ou à d'autres formes de contribution qui n'impliquent pas nécessairement un retour définitif. Ceci implique notamment de laisser ouverte une possibilité de fluidité des migrations (possibilités de retours temporaires sans crainte de perdre son droit à revenir en France, etc.).

**4. Un nouveau « Consensus européen pour le développement », impulsé par la Commission européenne, sera prochainement discuté au Conseil et au Parlement européens. Quelles priorités doit selon-vous porter la Commission européenne dans sa politique de développement ?**

Les choix européens actuels, arc-boutés sur le dogme du libre-échange et des conditionnalités sécuritaires pour toute forme d'aide au développement, sont incompatibles avec le développement tel que nous le concevons. Le cadre que nous proposons est celui d'une coopération euro-méditerranéenne de progrès social, écologique et de co-développement en direction des pays du Maghreb, du Machrek, d'Afrique noire et du Moyen Orient. Dans un deuxième temps, la France proposera aux dirigeants africains d'établir des accords de coopération et d'échange économiques respectueux des normes environnementales et sociales, axés vers l'intérêt général des populations afin que celles-ci bénéficient et profitent de leurs ressources et de leur travail au lieu d'en être dépossédées. Il s'agira de s'opposer aux accords de partenariats économiques en construction. Il faut élargir le périmètre strict de l'aide au développement : rien n'est possible sans la lutte contre le fardeau de la dette (points 35 et 62 du programme *l'Avenir en commun*, via notamment l'annulation des parties illégitimes de la dette des pays en développement, la renégociation et le rééchelonnement du remboursement des dettes (sans clauses contraignantes qui puissent représenter une forme d'ingérence tels les plans d'ajustement du Fonds monétaire international), et l'aide à la mise en oeuvre d'un mécanisme de restructuration des dettes souveraines dans le cadre de l'Organisation des Nations unies. Rien n'est possible à terme non plus sans une nouvelle politique commerciale (point 57 de *l'Avenir en commun*). Dans le cadre du « protectionnisme solidaire » nous dénoncerons les accords de libre-échange et de dérégulation qui asphyxient les agricultures et industries indispensables au développement de nombreux Etats pour y substituer une entente mutuelle sur des normes écologiques et sociales. Il faut enfin mener de réelles politiques de co-développement (point 62 de *l'Avenir en commun*) : relancer la politique de co-développement et de coopération (scientifique, universitaire, sanitaire...) avec les pays en développement, notamment en matière de lutte contre le changement climatique, ceci en partant de leurs besoins de coopération et en aidant à leur autonomisation technologique.

**5. 2016 a battu le triste record de l'année la plus chaude jamais enregistrée, et les populations des pays du Sud sont particulièrement vulnérables aux effets du**

**changement climatique. Quelles sont vos propositions pour une mise en œuvre effective de l'Accord de Paris sur le climat ?**

La limite impérative d'élévation des températures à un maximum de 1,5° C par rapport à l'époque préindustrielle est déjà quasiment atteinte. Les engagements individuels pris par les États dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat (COP 21) ne permettront pas de respecter cette limite. C'est pourquoi la planification écologique est au cœur du programme de la France insoumise. Nous renvoyons ici au 6 livrets thématiques traitant des enjeux écologiques. <https://avenirencommun.fr/livrets-thematiques/>. La France doit avoir valeur d'exemple en la matière, et devra mettre à disposition de tous les pays en développement qui le souhaitent le savoir-faire, pour une large part déjà existant, que nous entendons faire monter en puissance au service de la planification écologique. Concernant les engagements des autres nations, seule l'adoption de règles contraignantes en matière de commerce et de production, que nous englobons sous la notion de protectionnisme solidaire, sera en mesure de permettre de répondre à l'urgence climatique, et plus largement écologique. Le chemin est long, semé d'embuche. Mais c'est le seul possible et la France devra mettre tout son poids dans cette direction.



## FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE UNE PRIORITÉ NATIONALE

*En septembre 2015, la France s'engageait à mettre en œuvre 17 objectifs de développement durable (ODD) devant la communauté internationale, comme tous les autres Etats membres des Nations unies. Ces 17 ODD, universels et interconnectés, visent à éradiquer la pauvreté, réduire tous les types d'inégalités, préserver l'environnement et bâtir une économie durable à l'horizon 2030.*

1. La France étant redevable sur la mise en œuvre de ce nouvel agenda pour un développement durable, comment comptez-vous mettre en œuvre ces 17 ODD ? Quelle feuille de route impulserez-vous après votre prise de fonction présidentielle ?

Ces 17 Objectifs de développement durable de développement seront évidemment une priorité. Mais ils ne pourront être atteints que grâce à des choix politiques structurels décrits plus haut. Seuls ces choix feront passer les ODD d'éléments communicationnels balayés par la réalité des rapports internationaux, comme actuellement, à des objectifs en cohérence avec les politiques économiques et sociales effectivement menées.

2. Ces objectifs ne seront atteints qu'à condition que les Etats veillent enfin à la cohérence de leurs politiques publiques avec les impératifs du développement durable. Etes-vous favorable à la création d'un dispositif indépendant de contrôle de la cohérence des politiques publiques avec le développement durable ?

Nous y sommes d'autant plus favorables que nos propositions ont justement été pensées et articulées pour atteindre une telle cohérence.



## MOBILISER DES MOYENS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

*La France s'est engagée à consacrer annuellement 0,7 % de son revenu annuel brut à l'aide publique au développement. Or, cet engagement n'a jamais été atteint. La France ne peut repousser indéfiniment ses obligations si elle veut rester crédible et influente sur la scène internationale.*

1. Si vous êtes élu-e président-e de la République, honorerez-vous la promesse d'atteindre 0,7 % du RNB alloué à l'APD d'ici à 2022 ? Quels moyens accorderiez-vous à la politique de développement et de solidarité internationale dans le budget de l'Etat ?

Nous nous engageons à enfin atteindre et tenir l'objectif de 0,7% du revenu national brut au budget de l'aide publique au développement (point 62 de l'Avenir en commun), et ce au plus tard en 2022.

2. A l'automne dernier, le Parlement a voté un renforcement de la taxe sur les transactions financières (TTF) et une augmentation des sommes collectées en faveur de l'APD. Etes-vous favorable à cette hausse ? Etes-vous favorable à la taxation des opérations intra-journalières, jugées les plus spéculatives ? Comptez-vous soutenir le principe d'une telle taxe au niveau européen ?

Pas au niveau européen dans l'immédiat car nous sommes pour la sortie des traités et le cadre actuels des traités ne permet pas justement ce genre de mesure. Pour atteindre ce seuil nous souhaitons en effet allouer l'intégralité de l'actuelle taxe sur les transactions financières à la politique d'aide publique au développement (APD), et renforcer le dispositif actuel en mettant au pas la finance, et ainsi limiter ses effets néfastes sur le développement social et économique mondial, en instaurant une réelle taxe sur les transactions financières (point 19 de l'Avenir en commun). Nous pensons toutefois que l'APD nécessite un financement plus pérenne et stable qu'une taxe dont le montant pourrait se révéler fluctuant selon les années. Pour ce faire, nous avons chiffré et budgété notre programme, en détaillant les 193 milliards de recettes et 170 milliards de dépenses prévues par an. (Pour le détail de ce chiffrage vous pouvez consulter l'émission suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=T7b67QCjibc>).

3. Quelles mesures prendrez-vous pour renforcer la transparence et la lisibilité de l'aide française ?

L'opacité est actuellement la règle, contrairement aux engagements pris (en 2016 année où la France présidait le partenariat pour un gouvernement ouvert). Nous souhaitons la mise en place d'un dispositif indépendant de contrôle de la cohérence des politiques publiques concernant le développement durable. Les données de l'APD doivent être rendues publiques, dans le cadre du respect de la norme de l'*Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide* (IITA).



## GARANTIR UN PORTAGE POLITIQUE FORT DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

*La politique de solidarité internationale fait l'objet d'un consensus fort au sein de l'opinion publique, comme le montre tous les sondages. Pourtant, les enjeux du développement n'apparaissent pas comme étant une priorité dans les débats politiques actuels. En outre, pour que cette politique de solidarité bénéficie aux personnes les plus fragiles, le respect du droit international humanitaire devrait être un prérequis.*

1. Etes-vous favorable à la simplification du dispositif de la politique de développement et de solidarité internationale et au renforcement du pilotage de cette politique par l'instauration par exemple, d'un ministère de plein droit en charge des questions de développement ? Quelles sont les principales mesures que vous mettrez en œuvre dans cette perspective ?

Non, un ministère de plein droit serait un ministère faible institutionnellement. Compte tenu de la logique altermondialiste que nous voulons imprimer à la diplomatie française, le nouveau ministre des affaires étrangères sera en charge de la solidarité internationale et du développement, qui seront des axes essentielles de sa feuille de route.

2. Les crises et conflits politiques se multipliant, citoyens et ONG ont récemment dénoncé les multiples violations du droit international humanitaire dans de nombreux pays, qu'elles impactent les populations civiles ou le personnel humanitaire. Quelles mesures proposez-vous pour faciliter et protéger l'accès aux populations vulnérables ?

Nous renvoyons ici à la politique de renforcement de l'ONU que nous proposons, notamment dans le Livret n°33 *Une France indépendante pour la paix* <https://avenirencommun.fr/livret-garde-nationale-defense/>. Il faut à chaque fois qu'une crise survient assurer des couloirs humanitaires, rompre les embargos, comme celui qui touche le Yémen actuellement par exemple. En définitive il s'agit bien de faire respecter les conventions internationales, mais toujours dans le cadre de l'ONU. La politique unilatérale trop souvent choisie par les occidentaux ces dernières décennies est totalement contre-productive.

3. Face à la multiplication des urgences, des violences et bavures La France porte une initiative au Conseil de sécurité des Nations unies pour que le droit de veto ne puisse pas être utilisé en cas de crime de masse. Etes-vous favorable à une telle initiative ? Si oui, que proposez-vous pour la raviver compte tenu des réticences d'autres Etats membres permanents du Conseil de sécurité ?

Cette réforme ne pourra jamais être obtenue isolément. Et nous n'y sommes pas favorables en l'état actuel des rapports de forces au sein de l'ONU. Cette organisation a trop longtemps été discréditée et instrumentalisée. L'exemple de la Libye en 2011, où la responsabilité de protéger sur laquelle reposait le mandat onusien a été transformée en changement de régime par les occidentaux, fait partie de ces précédents qui ont cassé la confiance au sein du Conseil de Sécurité. En tout état de cause, ce type de réforme doit se discuter dans le cadre d'une réforme plus vaste de l'ONU (*voir nos propositions dans le Livret n° 33 précédemment évoqué*).



## RENFORCER UN PARTENARIAT AMBITIEUX ET ACTIF AVEC LES ONG FRANÇAISES

*Les ONG sont des actrices incontournables de la solidarité internationale. Leur action complète celle des pouvoirs publics qui n'interviennent pas sur tous les terrains, qui n'atteignent pas forcément les populations le plus dans le besoin. Expertes de leurs domaines respectifs d'intervention, les ONG constituent une force vive dans la société rassemblant des millions de bénévoles, donateurs, sympathisants et salariés. Pourtant, les conditions dans lesquelles elles opèrent sont tendues, notamment du fait de la faiblesse structurelle des fonds disponibles pour soutenir leurs actions.*

1. La plus-value des ONG n'est, à ce stade, que timidement reconnue par les autorités françaises. Etes-vous favorable à une réelle mise en œuvre d'une stratégie nationale de partenariat entre l'Etat et les ONG et quels en seraient les contours ?

Oui, nous souhaitons renforcer le partenariat entre l'Etat et les ONG, acteurs incontournables de la solidarité internationale. Les ONG peuvent accéder à des zones où aucune autre institution n'est présente, elles assument des fonctions essentielles d'alerte et de plaidoyer. Il faut valoriser d'avantage leurs compétences et expertise. Mais cela doit se faire dans le cadre de la vision de la solidarité internationale évoquée plus haut, pas à des fins de puissance et d'intérêt purement national, comme on le constate dans certaines dérives de l'USAID par exemple. Nous proposons d'établir un Comité Interministériel de Coopération Internationale (CICID) qui affinera avec les ONG un programme visant à concrétiser les orientations de la politique de développement française.

2. La France ne consacre que 2 % de son APD à l'action de ses ONG, alors que la moyenne des pays de l'OCDE est à 13 %. La France se classe donc dernière avec la Grèce sur ce terrain et ses ONG souffrent d'une situation critique comparativement aux ONG anglo-saxonnes. Or, une part de l'influence française en dépend. Etes-vous favorable à ce que la France atteigne, à la fin du prochain quinquennat, la moyenne des pays de l'OCDE, à savoir 13 %, en matière de part d'APD transitant par les ONG ?

Nous souhaitons faire transiter 1 milliards d'euro des APD par les ONG à l'horizon 2022. Et nous nous engageons dans l'immédiat à tenir les promesses faites par d'autres en 2012 de passer à 200 millions dès 2017.